



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

21^e séance plénière

Mardi 7 octobre 2014, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa. (Ouganda)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 108 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/69/1)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que le Secrétaire général a présenté son rapport annuel (A/69/1) à l'Assemblée générale à sa 6^e séance plénière, le 24 septembre. Le rapport couvre de nombreuses questions intéressant les États Membres, comme le programme de développement pour l'après-2015, les changements climatiques, la paix et la sécurité, le développement en Afrique, le désarmement et les menaces nouvelles, comme la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme. Les dirigeants ont insisté sur beaucoup de ces questions au cours du débat général, et elles continueront d'occuper une place de choix dans l'ordre du jour tout au long de la soixante-neuvième session.

Pour ce qui est des questions liées au développement durable, on a beaucoup avancé pour ce qui est de préparer le terrain en vue du rapport de synthèse du Secrétaire général sur le programme de développement pour l'après-2015. Toutefois, l'impératif d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les domaines où la communauté internationale accuse visiblement

des retards – comme la nutrition, la santé maternelle, l'éducation et les inégalités, est souligné dans le rapport. Parallèlement, nous devons rester concentrés sur la lutte contre les changements climatiques, en vue de l'adoption d'un accord universel sur le climat en 2015.

S'agissant de la paix et de la sécurité, le rapport dresse un sombre tableau des regrettables faits survenus cette année dans de nombreux endroits de la planète. Tout particulièrement, ces situations donnent une idée des défis gigantesques que devra relever collectivement la communauté internationale dans l'action menée pour s'y attaquer. En soulignant le lien inextricable qu'il y a entre développement et paix et sécurité, le rapport fait remarquer que ne pas relever ces défis étouffera inévitablement l'aspiration au développement, à l'heure même où le monde veille à l'élaboration d'un nouveau programme de développement. En tant que communauté des nations, nous devons nous participer avec enthousiasme aux efforts de prévention des conflits, de médiation, et de maintien et consolidation de la paix. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, en coordination et en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, reste crucial, notamment s'agissant de mettre un terme aux activités des acteurs non étatiques.

Tandis que l'Ebola continue d'avoir des répercussions profondes pour certaines parties de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506. Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

14-55824(F)



Document adapté

Merci de recycler



l'Afrique de l'Ouest, avec de possibles dimensions régionales et internationales, l'épidémie nous rappelle combien il importe de maintenir l'engagement en faveur de la cause des pays qui ont des besoins spécifiques, notamment ceux d'Afrique, les pays sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Certes, des progrès considérables sont enregistrés par les pays en situation difficile, mais le rapport souligne les énormes déficits qui existent encore s'agissant des systèmes de santé et d'éducation, ainsi que de l'énergie et des infrastructures. Enfin, le rapport note que nous devons prendre des mesures pour appuyer les pays les plus touchés par les nouvelles menaces à la paix, en particulier la criminalité organisée, le trafic de drogues, la traite d'êtres humains et le terrorisme international.

M. Hilale (Maroc) : Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous réitérer nos félicitations les plus sincères pour votre accession aux fonctions de Président de l'Assemblée générale à la présente session et vous exprimer notre plein appui dans de la conduite de nos travaux au cours de l'année à venir.

Ma délégation saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/69/1), qui fait état des mutations aussi importantes que rapides, allant des inégalités entre populations aux conséquences funestes des changements climatiques, en passant par des conflits armés et le terrorisme.

Les grands défis auxquels est confronté le monde aujourd'hui imposent à l'Organisation de s'y adapter rapidement afin de pouvoir y répondre avec promptitude, tout en veillant à renforcer son rôle de médiation sur des bases saines et solides, en observant les règles et les paramètres en la matière pour en améliorer son efficacité.

Comme tout le monde le sait, le maintien de la paix demeure l'activité phare des Nations Unies; en témoignent les dizaines de milliers de Casques bleus déployés à travers le monde. À cet égard, l'engagement du Royaume du Maroc dans les opérations de maintien de la paix remonte à 1960 et se traduit aujourd'hui par le déploiement de plus de 2000 soldats sur le continent africain, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, où la contribution du Royaume du Maroc vient d'être renforcée par le déploiement d'un contingent marocain à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

Cet engagement continu reflète la volonté permanente de mon pays de renforcer le concept de sécurité collective, qui est au cœur du mandat de l'Organisation.

Au cours de l'année écoulée, l'Organisation a certes répondu efficacement à un certain nombre de défis dans divers domaines, tels que la réduction de la pauvreté, la scolarisation dans le primaire, l'accès à l'eau potable, le recul de la mortalité maternelle et post-infantile, ainsi que dans le rôle remarquable joué lors des catastrophes naturelles et dans les secours humanitaires. Cependant, force est de constater que la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a été inégalitaire et qu'à l'approche de la date butoir fixée pour la réalisation de ces OMD, la priorité des priorités devra être accordée au programme de développement pour l'après-2015. La question du développement devra demeurer au centre des préoccupations, accompagnée de mesures urgentes visant à renforcer la stabilité économique et sociale, afin de mieux répondre aux défis mondiaux auxquels nous faisons tous face aujourd'hui.

L'Afrique demeure la région la plus vulnérable et la plus touchée par les catastrophes naturelles, la pauvreté et la famine, les maladies, en particulier le VIH/sida et, tout dernièrement, l'épidémie d'Ebola et ses effets dévastateurs, les conflits armés et le terrorisme de tout genre. L'ONU devra donc continuer à accorder une attention particulière aux difficultés rencontrées par les pays en développement, plus particulièrement ceux d'Afrique, qui requièrent une action plus engagée de la part de tous les partenaires, en vue d'une contribution plus importante et efficace à l'avènement d'un monde de paix durable et de prospérité commune.

Ainsi, et comme il a été souligné dans le message que Sa Majesté le Roi a adressé à la session en cours de l'Assemblée générale, je cite :

« Le monde d'aujourd'hui est à la croisée des chemins : soit que la communauté internationale apporte son appui aux pays en développement pour qu'ils puissent avancer et assurer la sécurité et la stabilité dans leurs régions respectives, soit nous aurons tous à supporter les conséquences des démons de l'extrémisme, de la violence et du terrorisme, qu'alimente le sentiment d'injustice et d'exclusion, et auquel aucun endroit au monde ne pourra échapper. » (A/69/PV.11, p.29)

Aussi et partant de ce constat, l'Organisation est appelée à se remettre en cause et à procéder à une autocritique pour se mettre au diapason du rôle qui lui

a été dévolu par la Conférence de San Francisco, et des attentes qui en découlent. Dans le même ordre d'idées, la prolifération du terrorisme, de l'obscurantisme et des idéologies extrémistes est une source d'inquiétude pour la communauté internationale, et la conjonction des efforts de tous est nécessaire pour la juguler.

Pour sa part, le Royaume du Maroc, dont la contribution active à toutes les initiatives visant à combattre le terrorisme sous toutes ses formes a été notée et saluée par la communauté internationale. Son engagement de longue date contre ce phénomène consacré la semaine dernière par le Comité contre le terrorisme, qui lui a réservé une séance entière pour passer en revue son expérience dans le domaine de la lutte contre l'incitation à commettre des actes terroristes motivés par l'extrémisme et l'intolérance. Les participants marocains au Groupe de haut niveau y ont présenté le rôle joué par le Maroc dans la lutte contre l'extrémisme violent, rôle qui repose sur une approche globale articulée autour du triptyque : formation, développement et sécurité. En outre, la coopération du Maroc avec des pays africains amis pour la formation des imams aux préceptes de modération de l'islam malékite authentique a été saluée par le groupe, composé de hauts dignitaires religieux, venus du Mali, de Côte d'Ivoire, de Guinée et de Mauritanie.

Le Royaume du Maroc note avec satisfaction les progrès enregistrés dans certaines régions d'Afrique, notamment en Côte d'Ivoire et en République démocratique du Congo. Ma délégation souhaite également réaffirmer le ferme engagement du Royaume de poursuivre les programmes de coopération et de solidarité avec ses frères les pays africains dans le cadre du renforcement de la coopération Sud-Sud, sur la base de partenariats fondés sur l'approche gagnant/gagnant.

Par ailleurs, le Royaume du Maroc, qui s'est toujours inscrit dans une dynamique axée sur le dialogue et la concertation, a apporté une contribution substantielle en faveur des initiatives de règlement pacifique des conflits. Ma délégation appelle de ses vœux la cessation de la violence en Syrie et en Libye et une transition politique répondant aux aspirations de ces peuples, qui puisse garantir l'intégrité territoriale, l'unité nationale et la stabilité de toute la région. Le Maroc appelle également à la mobilisation du soutien international en faveur de la question palestinienne et à l'instauration d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité avec Israël.

Pour conclure, je voudrais réitérer que le Maroc demeure engagé et disposé à travailler avec tous les États Membres de l'Organisation afin de bâtir une ONU forte, capable de mener à bien les lourdes tâches qui lui incombent et les multiples défis auxquels elle doit faire face en ce XXI^e siècle. Nous devons tous nous atteler sans relâche à une action collective et coordonnée afin que la paix, la sécurité et la diffusion des valeurs de tolérance et de coexistence au service de l'humanité tout entière demeurent et soient respectées.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) :
Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/69/1).

Le 24 octobre 2015, nous célébrerons le soixante-dixième anniversaire de la fondation officielle de l'Organisation des Nations Unies. À cette même date, en 1945, le monde commençait à se relever d'une guerre mondiale sanglante qui avait coûté la vie à quelque 60 millions d'êtres humains, soit près de 2 % de la population mondiale de l'époque. Les 51 États Membres fondateurs inauguraient une époque déjà confrontée au défi de la puissance destructrice de la bombe atomique, dont les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki avaient fait l'expérience un peu plus de deux mois auparavant.

Sept décennies plus tard, l'humanité se trouve littéralement entre la vie et la mort sous le poids de graves menaces. Des milliers d'armes nucléaires ayant la capacité de signer l'extinction du genre humain, l'accélération destructrice des changements climatiques, les graves pandémies qui se propagent rapidement, les nouvelles menaces et formes d'agression contre la souveraineté et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne sont que quelques exemples des dangers les plus sérieux qui nous guettent. Ce sont 7,2 milliards d'habitants de la planète qui attendent de l'ONU qu'elle fasse la démonstration de son utilité.

Cuba partage le point de vue du Secrétaire général au sujet de la priorité que représente l'élimination des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Rien ne justifie le fait que près de 25 ans après la proclamation de la fin de la guerre froide, comme on l'appelait, l'humanité continue d'être menacée par l'existence de plus de 16 000 armes nucléaires, dont 4 000 sont prêtes à être utilisées immédiatement. Le recours à ne serait-ce qu'une fraction d'entre elles aurait des conséquences catastrophiques pour notre planète. D'où l'importance que revêt la décision historique de l'Assemblée générale de proclamer le 26 septembre

Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, dont nous venons de célébrer la première édition avec succès.

La seule façon de garantir que l'humanité n'ait plus jamais à souffrir des terribles conséquences des armes nucléaires est de les interdire et de les éliminer complètement. À cette fin, l'immense majorité des États Membres ont proposé de conclure une convention générale sur les armes nucléaires visant à interdire la détention, la mise au point, la fabrication, l'acquisition, la mise à l'essai, l'accumulation, le transfert et l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires et à en assurer la destruction. Nous demandons au Secrétaire général de continuer d'user de son influence pour engager les négociations relatives à cette convention.

Aujourd'hui, les changements climatiques sont avérés et le rôle joué par l'homme dans leur accélération de plus en plus manifeste. Les glaces fondent, la température de surface dans le monde augmente et le niveau de la mer monte petit à petit. Les phénomènes météorologiques extrêmes sont nombreux et les effets de l'acidification des mers et des océans apparaissent au grand jour. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre, qui sont à l'origine du réchauffement de la planète, n'ont cessé d'augmenter au cours des 40 dernières années.

La cause première de la crise environnementale mondiale, et notamment du réchauffement climatique, demeure le caractère irrationnel et non soutenable des modes de production et de consommation qui nourrissent un système de domination économique capitaliste générateur d'inégalités et de pauvreté. On ne peut envisager de s'attaquer aux changements climatiques sans même avoir l'intention de se pencher sur leur cause première, et pas davantage si nous ne livrons pas un combat plus résolu contre la pauvreté et les inégalités. Nous savons en effet que le marché ne résoudra aucun de ces problèmes. Comme l'a souligné le Ministre des affaires étrangères de la République de Cuba dans son allocution au Sommet sur le climat de 2014, il va falloir d'immenses efforts et des engagements clairs. Il va falloir une véritable volonté politique de la part des gouvernements des États industrialisés, qui partageront inévitablement le sort du Sud appauvri.

Il est inacceptable que les objectifs du Millénaire pour le développement ne puissent être réalisés en dépit des immenses ressources existantes et de la révolution technologique mise en route par l'humanité. Les solutions nécessaires sont remises à plus tard et nous nous berçons d'illusions si nous pensons que seul un

accord des Nations Unies énonçant des objectifs et des cibles pour le programme de développement durable permettra de remédier aux injustices, aux inégalités et aux causes profondes du sous-développement dans diverses régions du monde. Nous avons besoin du concours de tous les États Membres et en premier lieu, des pays industrialisés, dont certains ont une dette historique vis-à-vis des peuples qu'ils ont spoliés par l'intermédiaire de régimes coloniaux et néocoloniaux et du système injuste de relations économiques et financières qu'ils imposent au reste du monde.

Il n'est pas possible de mettre en œuvre un nouveau programme de développement durable tant que les 1 % les plus riches de la population mondiale concentrent entre leurs mains 50 % de la richesse mondiale et que les 85 personnes les plus nanties de la planète possèdent l'équivalent des ressources économiques des 3,57 milliards de personnes les plus pauvres, qui représentent la moitié de la population mondiale. Nous ne réaliserons pas un nouveau programme de développement durable tant que près d'une personne sur cinq dans les pays en développement continue de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour et que près de 1,5 milliard de personnes dans 91 de ces pays demeurent dans une situation de pauvreté multidimensionnelle, caractérisée par des lacunes concomitantes en matière de santé, d'éducation et de niveau de vie.

Nous ne réaliserons pas un nouveau programme de développement durable tant que 842 millions de personnes, soit près d'un habitant sur huit de la planète, souffrent de faim chronique, comme ce fut le cas entre 2011 et 2013, ou que des peuples entiers continuent de subir l'occupation étrangère, comme c'est le cas du peuple palestinien. Les ressources pour la réalisation d'un nouveau programme de développement durable seraient disponibles si une partie des énormes dépenses militaires mondiales, qui en 2013 ont atteint le chiffre astronomique de 1 747 milliards de dollars, était affectée au financement des moyens d'application nécessaires.

C'est à l'Assemblée générale qu'incombe la mobilisation des ressources financières nécessaires pour surmonter les problèmes que j'ai mentionnés et les autres qui sont cités dans le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation (A/69/1). Le renforcement de l'Assemblée générale et la réforme en profondeur du Conseil de sécurité pour en faire un organe démocratique, transparent et sans exclusive ne peuvent être remis à plus tard.

L'humanité est confrontée au nouveau défi que représentent la propagation de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest et ses conséquences, qui requièrent des mesures urgentes. Cuba a répondu rapidement à l'appel lancé par la Directrice générale de l'Organisation mondiale de la Santé et par le Secrétaire général. Le premier groupe de travailleurs sanitaires internationalistes se trouve déjà sur place en Sierra Leone. Le chef historique de la révolution cubaine, Fidel Castro, les a qualifiés de « héros de notre temps » dans un article publié le 4 octobre, dont je cite un passage :

« Ce ne sont pas les fabricants d'armes meurtrières qui atteindront un tel honneur. Si seulement l'exemple des Cubains qui partent en Afrique pouvait éveiller un écho dans l'esprit et le cœur d'autres médecins dans le monde, notamment de ceux qui possèdent le plus de ressources, qu'ils pratiquent une religion ou une autre, ou qui sont plus profondément convaincus du devoir de solidarité humaine. »

Voilà l'état d'esprit et la volonté politique dont nous avons besoin pour surmonter les défis devant lesquels nous nous trouvons. Cuba, un petit pays pauvre, qui est soumis à un embargo économique, commercial et financier imposé par la plus grande puissance du monde, montre qu'il est possible d'agir de cette façon.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport exhaustif et axé sur l'avenir (A/69/1). L'année écoulée a été une année difficile pour la paix et la sécurité, comme les conflits existants sont devenus plus complexes, de nouveaux conflits ont éclaté et de nouvelles formes de violence ont frappé plusieurs pays. Nous félicitons le Secrétaire général pour la sagesse politique dont il fait preuve face à ces défis. Son souci exclusif du dialogue, de la diplomatie et du règlement pacifique des différends a constitué une lueur d'espoir dans de nombreuses situations difficiles.

L'état de la paix et de la sécurité dans de nombreuses parties du monde est précaire et risque de se détériorer. L'équilibre de l'après-guerre froide est gravement menacé. De nouvelles guerres froides et de nouvelles fractures apparaissent. Rétrospectivement, force est de constater que nous n'avons pas mis en place au fil des ans les institutions régionales et transrégionales qui auraient pu absorber les chocs de l'année écoulée et prévenir les événements tragiques dont nous avons témoins. L'ONU est à la tête des efforts de la communauté internationale, mais elle a

également besoin de l'appui de structures régionales qui pourraient transformer cette communauté en une seule famille parlant une même langue, celle de la paix et de la sécurité.

Dans son évaluation, le Secrétaire général a évoqué des tendances préoccupantes en matière de sécurité au niveau mondial. Il a spécifiquement mentionné l'Ukraine, le Moyen-Orient, le Soudan du Sud et la République centrafricaine. La distinction entre les criminels, les groupes hostiles et les auteurs de troubles s'est estompée. Il a également évoqué les risques que l'utilisation non autorisée de matières nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques font peser sur la sûreté et la sécurité. Nous devons avoir des stratégies en place pour contrer ces menaces.

Nous saluons les efforts déployés conjointement par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général pour établir un semblant de stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, ainsi que dans la région du Sahel, notamment au Mali. Mais la paix est fragile dans ces régions et en Afrique de l'Ouest, qui sont susceptibles de retomber dans un conflit. Le virus Ebola n'a fait qu'aggraver la situation.

Nous soutenons les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le règne de la terreur instauré par l'État islamique d'Iraq et du Levant, un phénomène qui n'a reçu la sanction d'aucune religion ou confession. Outre la nécessité de combattre ce fléau directement, il est impératif de conduire les forces belligérantes en Syrie au dialogue et à la réconciliation.

Après l'été meurtrier à Gaza cette année, la solution des deux États ne doit pas redevenir un mirage. Nous demandons au Quatuor de relancer les pourparlers de paix qui sont dans l'impasse pour libérer les prisonniers palestiniens, lever le blocus de Gaza et parvenir à un accord sur la pleine souveraineté de la Palestine en tant qu'État.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle essentiel dans l'instauration et le maintien de la paix. Le Pakistan, qui est l'un des principaux fournisseurs de contingents, continuera de mettre ses soldats de la paix à la disposition de l'ONU. Tout récemment, nous avons déployé plus de 1 100 soldats en République centrafricaine pour aider à y stabiliser la situation. Nous collaborerons pleinement avec le Secrétaire général et son groupe de haut niveau

dans le cadre du prochain examen stratégique des opérations de maintien de la paix. Nous comprenons la nécessité de mener des opérations souples, mobiles et réactives, et sommes impatients de discuter de tout l'éventail des questions couvrant les mandats essentiels, le déploiement rapide, les structures de commandement et de contrôle, les nouvelles technologies et leurs implications pour le droit humanitaire international. L'initiative opportune du Vice-Président des États-Unis, Joe Biden, d'organiser un sommet nous a permis de soulever certaines de ces questions afin que nous puissions élaborer une feuille de route plus claire pour les opérations de maintien de la paix.

Dans notre région, nous poursuivons une politique de dialogue constructif pour résoudre les différends et améliorer les possibilités économiques. On ne saurait passer sous silence les problèmes latents de longue date. Comme le Premier Ministre Nawaz Sharif l'a déclaré devant la présente Assemblée, le problème fondamental du Jammu-et-Cachemire doit être résolu par la voie de la négociation, conformément aux souhaits de ses habitants. À cet égard, il a rappelé à l'ONU ses propres responsabilités. Nous avons exprimé notre profonde préoccupation au sujet de l'escalade récente des violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation par les forces de sécurité indiennes. Les tirs indiens hier ont coûté la vie à quatre innocents le jour de l'Eïd al-Adha. Nous demandons au Gouvernement indien de cesser le feu immédiatement et de nous aider à préserver le calme. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan doit aussi pouvoir jouer son rôle de surveillance du cessez-le-feu.

En Afghanistan, nous avons salué la formation du nouveau Gouvernement. Nous adressons au peuple afghan tous nos vœux de succès dans le renforcement de ses institutions chargées de la sécurité et la poursuite de son développement économique. Le Pakistan travaillera en étroite collaboration avec l'Afghanistan pour lutter contre le terrorisme et créer de nouvelles possibilités de coopération dans les domaines de l'industrie, du commerce, de l'infrastructure et de l'énergie. Dans le cadre de la lutte que nous menons contre le terrorisme, nous sommes résolus à éliminer cette menace de notre territoire. Nos forces armées héroïques délogent les terroristes, démantèlent leurs repaires et leurs réseaux et jugulent les forces et sources maléfiques qui les financent. Le pays tout entier est uni dans la lutte pour vaincre ces forces du mal et leur idéologie de la haine.

Dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement, le Pakistan prône la sécurité pour tous. Si nous voulons que la Conférence du désarmement avance, les quatre questions centrales, à savoir le désarmement, un traité sur les matières fissiles, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et les garanties négatives de sécurité, doivent être abordées simultanément et sans accentuer les asymétries des stocks existants de matières fissiles. Le Pakistan remplit les conditions requises pour devenir membre des régimes de contrôle des exportations, notamment du Groupe des fournisseurs nucléaires, et pour pouvoir utiliser sans restriction la technologie nucléaire à des fins pacifiques.

La réforme des Nations Unies doit être globale. Le Conseil de sécurité doit refléter les intérêts de tous les États Membres - petits, moyens et grands - et non les ambitions de quelques-uns. Le Premier Ministre pakistanais a dit à l'Assemblée le mois dernier et je cite :

« Il ne devrait pas y avoir de nouveaux sièges permanents au Conseil. Cela serait contraire au caractère démocratique de cet organe mondial. »
(A/69/PV.12, p. 43).

Ces 15 prochaines années, nous aurons besoin d'une vision qui intègre les objectifs ambitieux du développement durable, qui s'accompagne des ressources nécessaires à leur réalisation et s'appuie sur de vastes partenariats pour concrétiser le programme universel et porteur de transformation que nous allons élaborer. Le programme de développement pour l'après-2015 doit aborder les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable. Mais il serait illusoire de croire que nous pourrions atteindre ces objectifs sans accorder la même attention à la paix et à la sécurité, à la gouvernance démocratique, à l'état de droit, à l'accès à la justice, aux droits de l'homme, à la parité des sexes et surtout, au renforcement des institutions. Ce sont tous des moteurs essentiels du développement durable.

Les objectifs de développement durable, qui ont été négociés et entérinés par les États Membres, reflètent la volonté collective de mettre fin à la pauvreté et de créer les conditions d'une distribution équitable des richesses. Nous attendons maintenant avec intérêt le rapport de synthèse du Secrétaire général, qui inclura les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et les recommandations du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

Ces recommandations devront être harmonisées avec les règles qui seront issues de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra l'an prochain. Une telle harmonisation sera nécessaire pour débloquer les ressources, toutefois ces ressources ne seront pas disponibles si nous ne nous attachons pas à créer des partenariats entre l'ONU, les gouvernements, les entreprises, la société civile et les institutions financières multilatérales. Nous estimons qu'il faut mettre en place un système d'évaluation au sein du programme de développement pour l'après-2015.

Le leadership et la diligence extraordinaires dont a fait preuve le Secrétaire général ont été déterminants dans le succès du Sommet sur le climat, tenu le mois dernier. Si l'activité humaine entreprise consciemment est la principale cause du réchauffement climatique que l'on observe – et il existe des preuves scientifiques irréfutables que c'est bien le cas – nous pouvons prendre des mesures pour inverser la tendance. Par conséquent, il est indispensable que les engagements politiques pris par les dirigeants mondiaux au Sommet sur le climat de cette année aboutissent à un accord mondial sur le climat en 2015.

Durant cette session, nous soutiendrons vos efforts, Monsieur le Président, afin d'avancer sur toutes ces questions essentielles.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Le Japon ne doute pas de votre leadership durant la présente session afin que l'Assemblée relève les défis qui se présentent à elle. Le Japon entend collaborer avec vous pour assurer le succès de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Je voudrais par ailleurs exprimer la vive reconnaissance du Japon au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour les efforts qu'il déploie à la tête des différentes activités de l'ONU, ainsi que pour son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/69/1).

Au cours de leur visite à New York à l'occasion du débat de haut niveau de l'Assemblée générale il y a deux semaines, le Premier Ministre Shinzo Abe et le Ministre des affaires étrangères Fumio Kishida ont travaillé de concert avec de nombreux dirigeants de la planète pour avancer sur les principaux défis auxquels le monde se heurte aujourd'hui. Lors du Sommet sur le climat de 2014 et de la séance de haut niveau sur le virus Ebola, le Premier Ministre Shinzo Abe a présenté les mesures

prises par le Japon pour répondre à chacune de ces questions pressantes. Pour lutter contre les changements climatiques, mon gouvernement va aider les pays en développement à prendre des mesures d'adaptation, promouvoir les innovations technologiques visant l'efficacité énergétique et contribuer au futur cadre international qui sera adopté. En ce qui concerne la lutte contre le virus Ebola, le Japon fournit 40 millions de dollars d'aide supplémentaire aux pays d'Afrique de l'Ouest touchés par l'épidémie et appuie l'initiative du Secrétaire général de créer la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola. À cet égard, le Gouvernement japonais a décidé, le 3 octobre, de débloquer une aide d'urgence de 22 millions de dollars.

Enfin, dans son allocution devant l'Assemblée générale (voir A/69/PV.9), le Premier Ministre Shinzo Abe a appelé l'ONU et ses États Membres à œuvrer de concert pour résoudre finalement le problème de longue date qu'est la réforme de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'elle reflète les réalités du XXI^e siècle. Dans ce contexte, le Japon souhaite devenir membre permanent du Conseil de sécurité et assumer les responsabilités qu'un tel statut exige.

Les opérations de maintien de la paix sont l'outil le plus important des Nations Unies pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous devons néanmoins être conscients du défi qu'il nous faut relever, à savoir comment rendre les opérations de maintien de la paix des Nations Unies plus viables, tant sur le plan des ressources financières que sur celui des ressources humaines. Pour ce faire, nous devons prendre des mesures concrètes et globales pour améliorer cet outil.

À cet égard, le Japon continue de contribuer aux opérations de maintien de la paix en élargissant sa participation active sous la bannière des engagements vigoureux du Japon en faveur de la paix, tels qu'annoncés par le Premier Ministre Shinzo Abe au sommet sur le maintien de la paix, qui s'est tenu en septembre. Le Japon soutient également l'examen stratégique lancé par le Secrétaire général et contribuera de façon active aux questions relatives au maintien de la paix durant la présente session en participant aux discussions à venir du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et de la Cinquième Commission.

En ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, le Japon est membre de la Commission depuis sa création en 2005. Depuis 2011, le Japon préside le Groupe de travail de la Commission

de consolidation de la paix sur les enseignements de l'expérience. Cette année, le Groupe de travail a tenu une série de réunions portant sur les défis liés à la réduction des effectifs et aux retraits des missions des Nations Unies. Nous concluons cet exercice avec un rapport du Président, qui sera publié d'ici à la fin de l'année. Nous espérons que ce rapport sera utile à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU qui sera mené en 2015 en offrant un point de vue intéressant sur le rôle de la Commission dans le cadre de la transition des missions des Nations Unies.

Nous devons aujourd'hui nous atteler à la tâche monumentale et historique de formuler et d'adopter le programme de développement pour l'après-2015 cette année. Je crois que l'intégration, la pérennité et la résilience seront des éléments importants de ce programme. Je voudrais aussi souligner qu'en mars prochain, le Japon accueillera la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai. Nous estimons que cette conférence sera l'occasion de discuter de manière intégrée des questions humanitaires et de la prévention des catastrophes et contribuera à la coopération internationale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, ainsi qu'à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Le processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) a commencé en 1993 grâce à une étroite coopération entre le Japon, le Bureau du Conseiller spécial de l'ONU pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. Depuis plus de 20 ans, l'Afrique et le Japon partagent la même idée du développement tant sur le plan conceptuel que dans la pratique, à savoir un développement qui repose sur la prise en main par les pays concernés et le partenariat. Pour faire fond sur cette idée, le Japon mobilisera jusqu'à 32 milliards de dollars entre 2013 et 2017 à l'intention des secteurs tant public que privé, comme annoncé à la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique à Yokohama, au Japon, l'an dernier. Le Japon est bien décidé à renforcer ses efforts dans le cadre du processus de la TICAD pour promouvoir une croissance porteuse de transformation, résiliente et sans exclusive dans toute l'Afrique.

Aujourd'hui, le monde compte encore plus de 16 000 armes nucléaires. Le Japon estime que les efforts déployés pour régler les questions liées à la

non-prolifération doivent reposer sur une compréhension claire et précise des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires et sur une évaluation objective de l'état du système international, qui est confronté à des risques nucléaires de plus en plus variés. Le Japon est déterminé à continuer d'avancer résolument sur la voie du désarmement nucléaire mondial en contribuant à réduire le nombre d'armes nucléaires, le rôle qu'elles jouent et les raisons qui incitent à posséder de telles armes. Il entend également contribuer à empêcher l'émergence de nouveaux États nucléaires, la prolifération des matières et technologies se rapportant aux armes nucléaires et le terrorisme nucléaire.

Le Japon appuie la vision d'une société dans laquelle les femmes brillent, comme le Premier Ministre Shinzo Abe l'a redit le mois dernier à l'Assemblée générale. L'ONU et ses États Membres doivent travailler ensemble pour promouvoir les droits de divers groupes vulnérables. La ratification par le Japon de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en janvier de cette année est l'un des exemples récents de l'attachement du Japon à la promotion des droits de l'homme.

Le Japon applaudit les efforts dynamiques déployés par le Conseil des droits de l'homme, notamment le rapport de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée. Le Japon proposera avec l'Union européenne une nouvelle résolution sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée durant cette session de l'Assemblée générale.

M. Mahmadaminov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.

En ce qui concerne les questions administratives et budgétaires, la partie principale de la session doit permettre d'examiner le premier rapport sur l'exécution du budget 2014-2015 et l'esquisse budgétaire pour l'exercice 2016-2017. Dans un souci de respect de la discipline budgétaire, ma délégation va analyser et évaluer avec soin toutes les dépenses supplémentaires qui pourraient être inscrites au budget actuel. Nous demandons au Secrétariat d'envisager le prochain budget biennal non pas comme une simple extension du budget 2014-2015, mais en posant un regard neuf sur les besoins de l'Organisation. Le Japon remercie le Secrétaire général de son engagement ferme et sans faille à mieux gérer le Secrétariat et les installations des Nations Unies.

Je conclurai ma déclaration aujourd'hui en rappelant que 2015 marquera le soixante-dixième anniversaire de la fondation des Nations Unies. Tout en plaidant en faveur d'une vision résolument tournée vers l'avenir pour relever les défis les plus pressants de notre époque, le Japon continuera de collaborer étroitement avec le Secrétaire général pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation, et il espère que l'ONU et ses États Membres feront de même.

M. Estreme (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général Ban-Ki-moon pour la présentation de son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/69/1) au cours de l'année écoulée et sur les défis qui nous attendent en 2015.

Comme le note le Secrétaire général, si cette année a été porteuse de défis, elle a aussi été marquée par d'importants progrès dans le cadre de notre dialogue sur le programme de développement international, tant en ce qui concerne la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui restent à atteindre durant l'année qui nous sépare de l'échéance fixée que pour ce qui est de l'élaboration du nouveau programme de développement qui sera mis en œuvre à partir de 2015. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le rapport et la vue d'ensemble qu'il donne de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Nous nous félicitons en particulier des progrès réalisés, notamment en Amérique latine et dans les Caraïbes, où les objectifs fixés pour notre région en matière de réduction de l'extrême pauvreté et d'égalité entre hommes et femmes dans le domaine de l'éducation ont été atteints, voire dépassés. Nous nous félicitons également de la confirmation par la région d'une augmentation constante de son taux d'activité alors que ce taux accuse un léger repli au niveau mondial, et que l'objectif d'une réduction de moitié de la faim est en passe d'être atteint. Ces résultats constituent pour nous un encouragement à redoubler d'efforts dans le cadre du programme pour l'après-2015 dans les zones et les régions où les progrès ont été plus lents et à nous fixer des objectifs plus ambitieux afin d'éliminer une fois pour toute l'extrême pauvreté en 2030.

S'agissant des discussions portant sur le programme international de développement pour la coopération, nous tenons à souligner l'importance du Sommet du Groupe des 77 (G-77) et la Chine, organisé par l'État plurinational de Bolivie, à Santa Cruz de la Sierra, en juin de cette année, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la création de ce groupe. Cette réunion

a permis que s'instaure un dialogue ouvert et approfondi entre les dirigeants du monde en développement, ce qui permis l'adoption de la déclaration, intitulée "Vers un nouvel ordre mondial pour bien vivre" (A/68/948, annexe). Cette déclaration précise la voie à suivre pour le G-77 et la Chine dans les années à venir.

La présente session se tient pendant une année cruciale où sont abordées des questions fondamentales touchant non seulement la coopération internationale et les pays en développement mais également le multilatéralisme dans son ensemble. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte pour renforcer l'ONU en tant qu'enceinte universelle et démocratique par excellence où il est possible de parvenir à un consensus et d'élaborer des solutions pratiques et efficaces, permettant ainsi à nos peuples de jouir d'une sécurité et d'une prospérité accrues. À cet égard, nous estimons que les négociations portant sur le programme de développement pour l'après-2015, la tenue de la Conférence sur le financement du développement au début de l'année prochaine et la négociation d'un cadre juridique international applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine au moment où un tel cadre s'avère particulièrement nécessaire sont autant d'occasions qu'il nous faut absolument saisir.

Pour l'Argentine, le concept de développement durable est au cœur du débat, car il englobe les trois dimensions du développement. L'élimination de la pauvreté, l'insertion sociale, la création d'emploi et la protection de l'environnement demeurent des questions fondamentales, la pierre angulaire du programme pour l'après-2015. Les stratégies intégrées destinées à surmonter ces obstacles exigent un engagement accru d'octroyer les ressources financières nécessaires et de procéder à des transferts de technologie, avec la volonté véritable de combler les écarts structurels actuels entre les pays.

Il est essentiel pour le succès du programme pour l'après-2015 que soient pris en compte les différents niveaux de développement des pays, leurs priorités, leur potentiel et le respect de la souveraineté des États sur leurs ressources, sur la base de responsabilités communes mais différenciées. Je tiens en particulier à souligner le dialogue constructif et l'analyse approfondie qui ont caractérisé les négociations menées par le Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable. Le document final (A/68/970) qui en est issu reflète le travail intense et transparent accompli par le Groupe de travail ouvert.

Ce document doit être considéré comme un élément de fond du processus de négociation du programme de développement pour l'après-2015.

Il y a quelques jours, le 9 septembre, l'Assemblée générale a pris la décision historique de traiter, dans un délai raisonnable, une question d'une importance cruciale pour la communauté internationale. En adoptant la résolution 68/304, intitulée "Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine", l'ONU a décidé de mettre au point et d'adopter à la présente session un cadre juridique multilatéral dans le cadre d'un processus intergouvernemental transparent afin d'empêcher les activités prédatrices des "fonds vautours" qui s'attaquent à la croissance économique durable, inclusive et équitable ainsi qu'au développement durable de nos peuples.

La résolution 68/304 illustre clairement l'importance et l'urgence pour l'écrasante majorité des nations du monde d'une situation dans laquelle nous sommes désarmés face à l'utilisation et à l'exploitation par les spéculateurs des lacunes du système international actuel s'agissant de la restructuration de la dette souveraine. Ensemble, nous avons décidé que le moment était venu de doter le système financier d'un cadre juridique afin que les pays puissent sortir durablement de la crise de la dette. Cette initiative ne concerne pas seulement l'Argentine ou les pays en développement face aux "fonds vautours". Elle démontre une prise de position contre l'extorsion et la spéculation financière internationale et en faveur du développement durable. En tant qu'unique enceinte internationale universelle où tous les pays sont représentés sur un pied d'égalité, l'Assemblée générale est l'enceinte appropriée pour traiter cette question.

Au paragraphe 46 de son rapport, le Secrétaire général souligne que le coût par personne des opérations de maintien de la paix a baissé de 15 % en quatre ans. Tout en reconnaissant la nécessité d'atteindre l'efficacité en ce qui concerne le coût des missions de maintien de la paix et l'importance dans ce domaine des mécanismes tels que la stratégie d'appui des activités sur le terrain, nous sommes conscients du fait que cette diminution reflète une tendance négative dont nous sommes témoins au sein de l'Organisation, à savoir la complexité croissante des mandats accordés aux missions en l'absence des ressources financières nécessaires pour leur bonne exécution. Il n'est pas logique de demander à nos Casques bleus d'assumer des tâches de plus en

plus nombreuses et par définition plus coûteuses, sur des lieux opérationnels plus complexes, tout en gelant le budget des opérations de maintien de la paix.

En ce qui concerne le renforcement de l'Organisation, nous espérons que tous les États Membres poursuivront le dialogue en cours avec le Secrétaire général sur la mise en œuvre des propositions visant l'examen des processus portant sur les ressources tant institutionnelles qu'humaines, tout en cherchant à aboutir à des résultats efficaces sur le fond, comme c'est le cas de l'initiative "Les droits avant tout".

S'agissant des technologies de l'information et de la stratégie en matière de communications, nous appuyons la recherche de solutions durables et l'utilisation de nouvelles technologies, à condition qu'elles ne permettent pas seulement de réduire les coûts mais aussi d'accroître l'efficacité et d'atteindre les objectifs, tels que l'aspiration à une meilleure communication entre toutes les langues officielles, dont l'espagnol, afin que tous les pays et les régions, quel que soit leur niveau de développement, soient mieux à même de tirer parti des instruments mis en place par l'ONU et d'avoir accès aux connaissances qu'ils collectent et diffusent.

Pour terminer, je tiens à renouveler au Président et au Secrétaire général le plein appui de la délégation argentine pendant les travaux de la soixante-neuvième session.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise se félicite du rapport du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur l'activité de l'Organisation (A/69/1). La situation internationale connaît des changements profonds et complexes. Notre monde devient multipolaire, avec une mondialisation économique croissante, une diversité culturelle et une utilisation croissante des technologies de l'information. Les tendances en matière de paix, de développement, de coopération et d'avancées mutuellement bénéfiques se renforcent. Pourtant, le monde ne connaît toujours pas la paix. Les conflits régionaux et les guerres locales se succèdent. Le chemin menant au développement mondial reste long et ardu. La communauté internationale se trouve confrontée à différentes formes de menaces non traditionnelles et étroitement liées qui pèsent depuis longtemps sur sa sécurité. Les questions mondiales deviennent prépondérantes.

Au cours de l'année écoulée, l'ONU a continué de promouvoir la coopération multilatérale. L'Organisation

a adopté une série de mesures pour faire progresser la paix, régler de façon appropriée les questions régionales brûlantes, encourager le développement économique et social, élaborer le programme de développement pour l'après-2015, coordonner l'action internationale humanitaire, favoriser le désarmement et lutter contre le terrorisme, ce qui s'est traduit par des résultats impressionnants. Ainsi, elle a non seulement répondu aux préoccupations des États Membres, d'une façon générale, mais elle a aussi renforcé le rôle central joué par l'ONU dans le système multilatéral. La Chine salue le travail accompli par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le Secrétariat.

L'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité qui est le mécanisme clé de la sécurité, a pour mission de maintenir la paix et la sécurité internationales. En s'attaquant à toutes les formes de menaces et de défis au niveau international, la communauté internationale doit respecter les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États Membres, nous devons mettre en œuvre de façon intégrée les mécanismes que nous offre la Charte, régler les problèmes par des moyens pacifiques et permettre aux organisations régionales et sous-régionales de jouer pleinement leur rôle.

La Chine soutient l'Iraq dans ses efforts pour préserver sa souveraineté nationale, son indépendance et son intégrité territoriale. Nous demandons le renforcement de l'aide humanitaire en faveur de l'Iraq afin d'aider le peuple iraquien à surmonter ses difficultés et à réaliser la paix et la stabilité au niveau national.

Le conflit et les violences en Syrie doivent cesser le plus tôt possible. La Chine espère que toutes les parties en Syrie conviendront d'un cessez-le-feu, mettront un terme à la violence, reprendront le dialogue et les négociations, parviendront à une solution de compromis qui s'appuie sur leur précieuse expérience aux niveaux régional et international, tiennent compte du contexte national de la Syrie et prennent en considération les intérêts de chaque partie.

La Chine est fermement opposée à tous les types de terrorisme. Elle appuie les initiatives de la communauté internationale visant à mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et à coordonner les initiatives destinées à répondre à la menace des combattants terroristes sur la base du respect des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies

et des règles fondamentales régissant les relations internationales.

La Chine appelle toutes les parties en Ukraine à appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu de Minsk et à rechercher une solution politique, globale, durable et équilibrée par la voie du dialogue et de la négociation. L'ONU doit jouer le rôle qui lui incombe à cet égard.

L'année 2015, qui marquera le lancement du programme de développement pour l'après-2015, sera une année importante. La communauté internationale doit être guidée par un intérêt mutuel, une approche et une coopération bénéfiques pour tous et doit élaborer de façon conjointe un programme de développement juste, non sélectif et durable pour l'après-2015. Pour la Chine, le programme de développement pour l'après-2015 doit se fixer trois objectifs. Premièrement, il doit chercher à améliorer le bien-être des peuples, en s'attachant plus particulièrement à l'élimination de la pauvreté et à la promotion du développement. Deuxièmement, il doit renforcer l'ouverture de façon à maintenir l'équité et la justice sociales. Troisièmement, il doit mettre l'accent sur la mise en œuvre et la promotion des principes de schémas de développement diversifiés et de responsabilités communes mais différenciées, renforcer les partenariats mondiaux en matière de développement et améliorer l'application des mesures et mécanismes arrêtés.

Le changement climatique représente un défi pour l'humanité tout entière et appelle par conséquent la coopération de la communauté internationale. M. Zhang Gaoli, émissaire du Président chinois et Vice-Premier Ministre du Conseil d'État, a dirigé la délégation chinoise lors du Sommet sur le climat organisé le mois dernier. Cette réunion a insufflé un nouvel élan à la coopération internationale dans le domaine du changement climatique. La Chine se félicite de cette évolution. Nous espérons que, sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées, de l'équité et des capacités respectives, la communauté internationale achèvera en 2015 les négociations sur un nouveau programme pour l'après 2020 pour traiter du changement climatique et garantir des arrangements plus équitables, plus rationnels et efficaces aux fins de la coopération en matière de changement climatique.

La situation internationale est en train de changer. Les possibilités et les défis auxquels est confrontée la communauté internationale changent également. Les fonctions et les missions de l'ONU connaissent des ajustements. L'ONU doit évoluer avec son temps et,

à la lumière de l'évolution des situations, engager des réformes concrètes et nécessaires pour renforcer son autorité, accroître son efficacité et s'acquitter plus efficacement des obligations qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies.

La Chine se félicite des progrès réalisés pour réformer l'ONU, notamment pour revitaliser l'Assemblée générale. Nous sommes prêts à participer aux discussions portant sur les réformes de l'ONU. Dans la recherche d'un accord, et tout en laissant de côté les divergences et en veillant à la participation de tous, nous approuvons tout programme de réforme reflétant le consensus le plus large possible, recueillant le soutien le plus large possible et contribuant à préserver l'unité des États Membres et l'évolution à long terme de l'ONU.

Nous célébrerons l'année prochaine le soixante-dixième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que la victoire du monde sur le fascisme. La Chine se joindra à tous les États Membres. Nous appuyons fermement et faisons nôtre une approche multilatérale qui préserve les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que les règles fondamentales régissant les relations internationales.

Nous renforcerons notre soutien aux activités de l'ONU, participerons plus activement à tous les domaines d'activité de l'ONU, continuerons de promouvoir les initiatives des Nations Unies et contribuerons davantage à l'édification d'un monde harmonieux caractérisé par une paix durable et une prospérité commune.

M. Tin (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), à savoir le Brunéi Darussalam, le Cambodge, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, la République démocratique populaire lao, Singapour, la Thaïlande, le Viet Nam et mon propre pays, le Myanmar.

Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général de son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/69/1. Ce rapport donne un aperçu complet et détaillé des réalisations accomplies par l'Organisation et des défis qu'elle doit relever s'agissant des questions d'intérêt commun et des menaces qui pèsent sur l'humanité tout entière.

Une disposition de la Charte de l'ASEAN stipule l'engagement de l'Association à respecter la Charte des Nations Unies et le droit international. Aussi l'ASEAN attache une importance particulière à l'activité de l'Organisation et se réjouit tout particulièrement de

sa coopération avec l'ONU. La Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'ONU, adoptée en 2011, illustre parfaitement notre engagement de renforcer la coopération avec l'ONU. À cet égard, nous saluons l'issue positive de la réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN avec le Secrétaire général et le Président de l'Assemblée générale, qui s'est tenue, le 26 septembre 2014, en marge de l'Assemblée.

L'ASEAN présentera au cours de la présente session un projet de résolution biennal, intitulé "Coopération entre l'ONU et l'ASEAN, où sont identifiés les domaines de coopération dans lesquels l'ASEAN peut aider l'Organisation à relever les défis auxquels elle est confrontée dans des domaines tels que le développement durable, le changement climatique, la paix et la sécurité, les droits de l'homme, la primauté du droit, le désarmement et le terrorisme. Nous comptons sur le soutien constant de tous les États Membres. L'ASEAN est impatiente d'accueillir le Secrétaire général à l'occasion de la tenue prochaine du sixième Sommet entre l'ASEAN et l'ONU, qui se tiendra le 12 novembre 2014 à Nay Pyi Taw, au Myanmar, en vue de renforcer les relations entre l'ASEAN et l'ONU et envisager de nouveaux domaines de coopération. Nous voyons dans ce sommet un moyen politique efficace, une nouvelle occasion de fixer un cap afin de renforcer le partenariat entre l'ASEAN et l'ONU.

Dans son rapport, le Secrétaire général met en exergue les progrès importants réalisés dans la mise en œuvre globale des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), tout en soulignant la nécessité d'aller plus loin et d'adopter en 2015 le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que la nécessité urgente de prendre des mesures rapides concernant le changement climatique. La soixante-huitième session de l'Assemblée générale a préparé le terrain pour le programme de développement pour l'après-2015. À ce propos, l'ASEAN attache un grand prix aux efforts déployés par le Secrétaire général et M. John Ashe, qui ont permis de réaliser des progrès importants dans l'élaboration d'un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015. L'ASEAN salue aussi les efforts déployés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale, au mois de septembre, de la résolution 68/309, relative au rapport du Groupe de travail ouvert, dont la principale mission est d'intégrer ces objectifs dans le programme de développement pour l'après-2015. L'ASEAN estime

également qu'un ensemble concis d'objectifs ambitieux ayant pour principal but l'élimination de la pauvreté et le développement durable doit être au cœur de ce programme, en prenant en considération la situation de chaque pays et son niveau de développement.

Il ne fait aucun doute que le changement climatique est l'une des menaces les plus grandes pour un avenir durable. À cet égard, nous souhaitons féliciter le Secrétaire général pour la tenue réussie du Sommet sur le climat de l'ONU, le 23 septembre 2014, qui a appelé l'attention d'un grand nombre de dirigeants mondiaux sur la question de la survie de la planète. L'ASEAN s'emploie aussi à relever les défis posés par le changement climatique, en renforçant notamment les capacités de résistance de la communauté de l'ASEAN en veillant à la mise en œuvre concrète de l'Initiative de l'ASEAN en matière de changement climatique et du Plan d'action de l'ASEAN pour une réponse conjointe au changement climatique. L'ASEAN réaffirme qu'il importe d'adopter, à l'occasion de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, un nouvel accord global applicable à toutes les parties en 2015.

Depuis l'entrée en vigueur de sa Charte, l'ASEAN a fait des progrès rapides en procédant à des changements institutionnels dans le domaine des droits de l'homme. Parmi les principales mesures figurent l'adoption majeure de la déclaration des droits de l'homme de l'ASEAN en 2012 et la déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes et contre les enfants en 2013, après la création d'une Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme et de la Commission de l'ASEAN sur la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants. La Commission intergouvernementale de l'ASEAN sur les droits de l'homme a dirigé différents programmes et activités en consultation et coopération avec les organes sectoriels de l'ASEAN, des institutions pertinentes et des partenaires extérieurs. Elle a ainsi pu mener à bien une étude thématique portant sur la responsabilité sociale des entreprises et les droits de l'homme au sein de l'ASEAN ainsi que sur les résultats positifs obtenus par l'atelier sur les droits de l'homme, le changement climatique et l'environnement, qui s'est tenu le mois dernier au Myanmar.

En ce qui concerne les efforts en faveur de l'aide humanitaire, l'ASEAN prend acte du montant record de 474 millions de dollars versé en 2013 au Fonds central

pour les interventions d'urgence. Les nations de l'Asie du Sud-Est étant également exposées aux catastrophes naturelles, nous nous félicitons du cadre de réduction des risques naturels et du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Afin d'améliorer la prévention, la préparation, la réaction, les secours et le relèvement après une catastrophe, l'ASEAN met en œuvre l'Accord de l'ASEAN sur la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence en tant que plateforme commune pour la gestion des catastrophes au sein de l'ASEAN et renforce la capacité du Centre de coordination de l'aide humanitaire dans la gestion des catastrophes de l'ASEAN.

Dans le domaine de la paix et de la stabilité, l'ASEAN s'emploie à maintenir et à promouvoir l'Association en tant que porte-étendard des normes régionales de bonne conduite, notamment par le biais du Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Ce traité est considéré comme un code de conduite fondamental régissant les relations interétatiques en Asie du Sud-Est et offre une base pour le maintien de la paix et de la stabilité régionales. Nous nous réjouissons du nombre croissant d'États n'appartenant pas à l'ASEAN souhaitant adhérer au Traité.

L'ASEAN attache également une grande importance au renforcement de la non-prolifération nucléaire et au régime de désarmement aux fins du maintien de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans la région. Nous sommes résolus à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive, comme le stipule la Charte de l'ASEAN. À cet égard, l'ASEAN est déterminée à œuvrer, en étroite coopération avec les États dotés d'armes nucléaires, à la signature et à la ratification rapide et sans conditions, par les États dotés d'armes nucléaires, du Protocole au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. À cette fin, l'ASEAN déploie des efforts, en marge de la présente session de l'Assemblée générale, en vue de la reprise des négociations avec les États dotés d'armes nucléaires.

L'ASEAN partage les vives préoccupations exprimées face à la montée de la violence et à la brutalité de la part d'organisations terroristes extrémistes et de groupes radicaux en Iraq et en Syrie. L'ASEAN dénonce toutes les formes de terrorisme et tous les actes de destruction et de violence. Pour ce faire, l'ASEAN applique la Convention de l'ASEAN sur la lutte contre

le terrorisme et le Plan d'action global de l'ASEAN sur la lutte contre le terrorisme, qui visent à prévenir et éliminer le terrorisme en s'attaquant à ses causes profondes, en démantelant les réseaux du terrorisme et en éliminant ses canaux de financement. À cet égard, les Ministres des affaires étrangères de l'ASEAN ont publié une déclaration, le 26 septembre dernier, à New York, dans laquelle ils renouvellent leur appui aux résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité.

L'ASEAN aspire à une croissance durable pour tous. Compte tenu des différents niveaux de développement des pays qui en sont membres, l'ASEAN s'est appliquée à réduire ces écarts de développement en élaborant un plan de travail dans le cadre de l'initiative pour l'intégration de l'ASEAN. Aussi nous nous félicitons du soutien constant apporté par les partenaires du dialogue avec l'ASEAN, l'ONU et d'autres partenaires extérieurs dans nos efforts pour réaliser la pleine intégration régionale.

Cette année, sous la présidence du Myanmar, l'ASEAN s'emploie à accélérer le processus de renforcement communautaire en le plaçant sous le thème "Avancer dans l'unité vers une communauté pacifique et prospère". La Déclaration de Nay Pyi Taw sur la réalisation de la Communauté de l'ASEAN d'ici à 2015 a établi des principes directeurs afin que la création de la communauté de l'ASEAN soit un succès. Nous sommes aujourd'hui sur le point de concrétiser notre rêve d'une communauté politiquement unie, économiquement intégrée, socialement responsable et axée sur la personne d'ici à 2015 et au-delà. L'année prochaine marquera un tournant non seulement pour l'ONU mais pour les États membres de l'ASEAN. Nous regardons désormais vers 2015 et œuvrons à la formulation d'une vision de l'après-2015 pour la communauté de l'ASEAN. Les initiatives collectives de l'ASEAN au niveau régional contribueront aux efforts de l'ONU pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, ainsi qu'une croissance inclusive et durable pour tous. Je terminerai en réitérant la détermination de l'ASEAN de renforcer sa coopération avec l'ONU dans les domaines d'intérêt mutuel.

M. Och (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général pour son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/69/1), qui met en lumière les efforts déployés par l'ONU pour relever les défis sans précédent auxquels est confrontée la communauté internationale ainsi que les progrès réalisés au cours de l'année écoulée pour parvenir aux

résultats escomptés dans les huit domaines prioritaires de l'Organisation. Ma délégation rendra compte de sa position sur la plupart des questions abordées dans le rapport au cours des réunions plénières et des délibérations au sein des grandes commissions.

Alors que l'échéance se rapproche, il y a tout lieu d'affirmer que les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont abouti à des résultats notables et contribué à stimuler les efforts déployés pour atteindre les objectifs fixés. Forts de cela, et résolus à poursuivre le travail inachevé des OMD, les États Membres préparent désormais le terrain pour la mise en œuvre d'un programme porteur de transformation et tourné vers l'action au-delà de 2015, avec pour élément central le développement durable. Nous saluons le travail accompli par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (A/68/970), le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (A/69/315) et sommes conscients des difficultés rencontrées pour répondre aux aspirations de tous les États Membres. Nous pensons toutefois qu'au cours du processus de négociation intergouvernemental, toutes les solutions devront être étudiées afin de prendre suffisamment en compte les questions abordées au cours de ces délibérations, notamment les besoins particuliers des pays en développement sans littoral.

La Mongolie est fermement résolue à atteindre les OMD. Notre cinquième rapport national portant sur leur mise en œuvre a conclu que la Mongolie a d'ores et déjà atteint les objectifs relatifs au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, au HIV/sida, à la tuberculose, à l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux nouvelles technologies dans le domaine de l'information et des communications. Cependant, des objectifs importants tels que la réduction de moitié de la pauvreté, la fourniture de logements et la garantie de la durabilité écologique restent particulièrement difficiles à atteindre et appellent à des interventions ciblées et à de nouveaux efforts. La Mongolie s'emploie à mettre en œuvre le neuvième OMD national, relatif au renforcement des droits de l'homme, à la promotion de la gouvernance démocratique, à l'application d'une politique de tolérance zéro en matière de corruption et à l'importance transversale de la bonne gouvernance et de la primauté du droit pour le développement socioéconomique et la durabilité écologique. Au cours de l'année à venir, le Gouvernement est déterminé à accélérer les progrès et à mettre en œuvre des politiques

efficaces pour atteindre les OMD qui sont proches de l'objectif de 2015 ainsi que ceux qui accusent encore un retard, notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté.

La Mongolie, qui subit les incidences du changement climatique, de la dégradation des sols, de la désertification, de la déforestation et de la sécheresse qui représentent une menace potentielle pour son développement durable, appuie sans réserve le rôle moteur joué par le Secrétaire général pour mobiliser une action mondiale sur le changement climatique. Nous nous félicitons du Sommet sur le climat, qui a été l'occasion pour les dirigeants du monde de faire part de leurs ambitions nationales, et qui a appelé à des mesures audacieuses et à une mobilisation politique forte afin de réduire les émissions de gaz, à s'engager à respecter la limite de 2° C et à aboutir en 2015 à un accord juridique.

À cet égard, la Mongolie approuve l'initiative de tarification du carbone et la Déclaration de New York sur les forêts, qui vise à lutter contre la déforestation. Cette année, le Parlement de la Mongolie a adopté une stratégie de développement vert visant à réduire l'intensité des émissions ainsi que des principes de résilience au changement climatique pour la croissance économique future de la Mongolie. D'ici à 2030, nous nous sommes fixé pour objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur énergétique, en augmentant l'efficacité énergétique et en veillant à ce que la part des énergies renouvelables dans notre production énergétique totale passe de 20 % en 2020 à 30 % en 2030. De plus, nous nous sommes fixé comme objectif ambitieux de devenir une plaque tournante mondiale des énergies renouvelables dans la région, car nous avons une occasion unique de créer un réseau d'énergie durable grâce à la combinaison de sources d'énergie telles que le charbon, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie hydraulique.

Ma délégation partage entièrement les vives préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport quant aux menaces sur l'environnement mondial en matière de sécurité qui pèsent sur la paix internationale et l'importance de la prévention des conflits et de la médiation. La paix et la sécurité mondiales continuent d'être menacées par les guerres, les assassinats, les conflits et les atrocités commises par des groupes terroristes. À ce propos, la Mongolie salue les efforts de l'ONU pour régler les crises et les conflits qui secouent la République arabe syrienne, la République centrafricaine, le Mali, l'Ukraine et d'autres

régions en conflit dans le monde. La tâche du maintien de la paix de l'ONU est plus importante aujourd'hui que jamais. En tant que participant actif aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la Mongolie souligne l'importance de l'examen stratégique de ces opérations mené par le Secrétaire général.

Ma délégation se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général aux membres de la Conférence du désarmement en vue de répondre aux attentes de la communauté internationale concernant l'impasse persistante de la Conférence et partage ses préoccupations. La Mongolie et le Mexique coprésideront la première partie de la réunion de la Conférence en 2015, aussi nous appelons tous les États à faire preuve d'audace et de détermination pour parvenir à un accord significatif sur le désarmement. La Mongolie, qui jouit du statut unique d'État exempt d'armes nucléaires et qui est un fervent défenseur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, souhaite contribuer à la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires, y compris au Moyen-Orient et en Asie du Nord-Est.

Nous approuvons l'appel lancé par l'Assemblée générale visant à ce que les droits de l'homme soient effectivement pris en compte dans le programme de développement pour l'après-2015 et salue les efforts entrepris par l'Organisation à cet égard. La Mongolie souhaite partager son expérience en matière de primauté du droit, de démocratie parlementaire et de réformes juridiques. Après sa présidence réussie de la Communauté des démocraties, la Mongolie a lancé le Partenariat asiatique pour la démocratie et se prépare à accueillir l'année prochaine, à Oulan-Bator, la cinquième conférence de la Freedom Online Coalition. En novembre 2013, nous avons réuni des femmes parlementaires originaires de pays de l'Asie du Nord-Est afin de débattre du rôle croissant joué par les femmes parlementaires dans le domaine de la paix et du développement par le biais de l'éducation et de la mise en place d'un réseau régional en Asie du Nord-Est composé de femmes parlementaires.

Depuis plus de 10 ans, la Mongolie promeut activement à l'ONU les initiatives relatives à l'éducation. Parmi elles, citons les campagnes d'alphabétisation comme la proclamation de 1990 Année internationale de l'alphabétisation et de la période 2003-2012 Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation (résolution 54/122), et une résolution sur l'alphabétisation adoptée pour la première fois en 1987 (résolution 42/104), ainsi qu'une résolution sur l'enseignement de la démocratie adoptée

pour la première fois en 2012 (résolution 67/18). Ces deux résolutions seront de nouveau présentées cette année, après avoir été mises à jour pour tenir compte des nouvelles difficultés dans ce domaine, et nous espérons que les États Membres leur accorderont le même appui que les années précédentes.

Ma délégation est tout à fait favorable aux mesures énoncées pour continuer de renforcer l'activité de l'Organisation, et insiste sur l'importance de reprendre, pendant la partie principale de la soixante-neuvième session, les négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres.

Pour terminer, je voudrais renouveler l'engagement indéfectible de ma délégation à œuvrer avec les autres États Membres, et exprimer son plein appui aux travaux du Secrétaire général pour réformer l'ONU et accroître son efficacité et sa pertinence.

M. Tommo Monthe (Cameroun) : Le Secrétaire général a présenté à l'attention de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale un rapport sur l'activité annuelle de l'Organisation (A/69/1), rapport abondant en informations et en analyses sur le travail accompli et les difficultés connexes, mais aussi sur les défis, les opportunités, les perspectives et les horizons de la marche à suivre dans les années à venir. Le Cameroun remercie le Secrétaire général et l'ensemble de son personnel au Siège et sur le terrain pour ce travail qui, parfois, débouche sur le sacrifice suprême. Le Cameroun le félicite et l'exhorte à aller de l'avant dans l'accomplissement de ses fonctions, complexes et difficiles certes, mais nobles, exaltantes, utiles et salutaires pour l'avancement de l'humanité. Je voudrais souligner, à propos de ce rapport, les questions ci-après, qui revêtent une importance et une urgence de traitement pour notre devenir commun.

D'abord, s'agissant des changements climatiques, nous sommes d'avis, avec le Secrétaire général, que cette question est l'une des plus hautes priorités de l'heure dont la génération présente est la première à ressentir les premières dures conséquences et, sans doute, la dernière à prendre des mesures salutaires pour le devenir de notre planète. À cet effet, au cours du Sommet sur le climat, le 23 septembre dernier, des voix se sont élevées, au plus haut niveau, de la part des représentants des États, du monde de la finance, des affaires, de la société civile, des collectivités locales publiques et privées pour dire à l'unisson qu'il est plus que temps de tout faire pour limiter à 2° C la hausse

de la température mondiale. Des actions engagées ou à venir ont été proclamées, également en chœur. Mais il est à craindre, à la lumière des expériences passées, que toutes ces bonnes intentions ne soient pas suivies de réalisations concrètes le moment venu et, dans l'affirmative, que ces réalisations marquent le pas sur une longue route qui exige pourtant une marche au trot ou au galop, si l'on ne veut pas passer la nuit en chemin. En tout état de cause, les rencontres prochaines de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui auront lieu à Lima à la fin de l'année et à Paris en 2015, sont les ultimes étapes où les différentes parties prenantes à ce dossier doivent sceller de manière définitive leur volonté commune dans un instrument juridiquement ambitieux et contraignant, pour sauver notre avenir à tous, ainsi que celui des générations futures.

Le Cameroun est résolument engagé dans cette voie car il subit, au même titre que d'autres pays, l'impact des dérèglements climatiques. En effet, sa pluviométrie baisse constamment, en particulier dans la partie septentrionale, entraînant une inexorable avancée du désert; et la dégradation de ses écosystèmes littoraux, en raison de l'ensablement sédimentaire et de la montée des eaux salées, ainsi que l'assèchement accéléré du lac Tchad soulèvent de nombreux problèmes environnementaux. Face à cette grave situation, les mesures ci-après ont été prises par le Gouvernement : création, en 2009, d'un observatoire national sur les changements climatiques, en vue de suivre et d'évaluer les impacts socioéconomiques et environnementaux des changements climatiques, afin, aussi, de proposer des mesures de prévention, d'atténuation ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements; création d'un département ministériel consacré à la protection de la nature et au développement durable; mise sur pied d'une politique gouvernementale en matière d'environnement élaborée à l'issue des états généraux de l'environnement de 2011, de manière à renforcer la cohérence de nos politiques et à améliorer notre structure de gouvernance; et interdiction, depuis le mois d'avril 2014, des emballages en plastique non biodégradables de moins de 60 microns.

Sur le plan sous-régional, le Cameroun a signé de nombreuses conventions, telles que le Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, l'Accord commun de gestion et de protection forestières et le plan de convergence régionale, et la Déclaration de Yaoundé, qui comporte, entre autres, l'adoption de politiques nationales

harmonisées en matière de forêts, l'accélération de la mise en place des instruments d'aménagement, notamment des systèmes de certification harmonisés, reconnus internationalement, agréés par les États, ainsi que le développement des ressources humaines pour leur mise en œuvre. À cette armature s'ajoute le renforcement des actions visant à accroître la participation active des populations rurales dans la planification et la gestion durable des écosystèmes et la création des espaces suffisants pour leur développement économique, social et culturel. Il s'agit de la mise en place des mécanismes durables de financement du développement forestier à partir des revenus générés par l'activité forestière, de l'implication des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable et de conservation des écosystèmes forestiers, de l'accélération du processus de création des aires protégées transfrontalières, et, enfin, du renforcement de la gestion durable des aires protégées existantes.

Le Cameroun souscrit entièrement à la position africaine sur les changements climatiques. Le futur accord que nous attendons sur cette question devra respecter entre autres le principe de différenciation, pour tenir compte des capacités et de l'état de développement des pays. Au côté des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, cet instrument devra permettre de renforcer les politiques d'adaptation aux conséquences du dérèglement climatique. Il sera indiqué pour les pays du Nord de tenir les engagements forts qu'ils ont pris en matière de financement public et privé de la transition climatique dans les pays du Sud. En outre, il serait équitable dans le futur accord qu'un traitement particulier soit accordé aux pays en développement en matière de financement et de transfert de technologie et notamment à ceux du bassin du Congo qui consentent en effet de lourds sacrifices pour garder, entretenir et régénérer la deuxième réserve forestière mondiale – dont 22 millions d'hectares reviennent au Cameroun – après l'Amazonie, l'une et l'autre étant les poumons de la planète grâce à leur capacité de rétention du carbone et de production d'oxygène.

Dans son rapport annuel, le Secrétaire général a également souligné à juste titre la question du développement durable. À ce sujet, il est à rappeler que la grande Conférence de Rio+20 a défini « L'avenir que nous voulons ». Elle a mis en route à ce sujet un certain nombre de processus participatifs et inclusifs devant formuler les propositions de base en vue de l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015, prenant le relais des objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD) conclus en l'an 2000 et appliqués depuis lors. S'agissant d'abord de la mise en œuvre des OMD, le Secrétaire général en fait une évaluation dans son rapport pour arriver au constat que leur application a été d'une inégale valeur, suivant les objectifs, entre les pays et en leur sein même.

Mon pays n'est pas en marge de ce résultat mitigé. En effet, sur les huit OMD considérés, le Cameroun, tout comme de nombreux pays africains, a fait des progrès notables en ce qui concerne la scolarisation, la parité filles-garçons dans l'éducation, la proportion de sièges occupés par les femmes au Parlement national, le taux d'alphabétisation des jeunes de 15 à 24 ans, la couverture vaccinale, la lutte contre le VIH et le paludisme et la mobilisation des ressources publiques. Ces progrès ont été plus lents en ce qui concerne la réduction de la pauvreté, l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes, l'aide publique au développement et les promesses non tenues de certains partenaires pour le développement. Les leçons de ces insuffisances doivent être tirées pour bâtir sur une base plus solide le nouveau programme de développement pour l'après-2015.

Le groupe intergouvernemental mis sur pied à cette fin a élaboré un rapport fort appréciable qui, associé à d'autres contributions issues d'autres processus, devrait permettre au Secrétaire général d'élaborer le document de synthèse qui permettra à l'Assemblée générale de lancer des négociations en fin d'année. Celles-ci doivent être participatives et sans exclusive, transparentes et consensuelles. Le Cameroun souscrit à la position commune africaine formulée à ce sujet, l'ambition étant l'éradication de la pauvreté en créant les conditions endogènes d'infrastructures, de technologies, de financement, de formation et de gestion nécessaires à la transformation économique, à la paix, à la prospérité et au développement durable, en accordant la priorité à l'équité et à l'inclusion sociale.

Comme le soulignait le Président Paul Biya hier à l'ouverture de la soixantième Conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth à Yaoundé :

« Dans l'agenda post-2015, il faudra inventer des stratégies nouvelles à même de conduire à une amélioration substantielle des conditions de vie des populations. De la part de tous les acteurs, il conviendra assurément de faire preuve de plus de volonté politique, de plus de générosité et d'une solidarité plus effective, plus concrète et plus agissante. L'interdépendance des États et l'unité

du genre humain nous le commandent. Sans ce supplément d'âme, le développement à l'échéance du nouvel agenda risque de ne demeurer qu'un objectif lointain ».

S'agissant des questions de paix et de sécurité, le Secrétaire général analyse dans son rapport les évolutions concernant un certain nombre de conflits et de foyers de tension anciens ou nouveaux dans différentes régions du monde. Le Cameroun apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général afin que ces tensions s'estompent ou s'apaisent. La prévention, le dialogue et la concertation, le règlement pacifique sont les moyens idoines à mettre en œuvre à cette fin. Pour ce qui est d'autres formes de menaces à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales, des peuples et des nations, qu'il s'agisse du terrorisme à travers des attentats ou des prises d'otages, comme le font les jihadistes ou Boko Haram, du trafic de drogue, de la traite des êtres humains ou du trafic de migrants, de la piraterie maritime, du braconnage et autres actes de criminalité transnationale organisée, elles doivent être énergiquement combattues sous tous leurs aspects grâce à une mutualisation des efforts, des initiatives et des moyens. C'est dans cet esprit qu'œuvre le Cameroun dans le cadre de divers cercles de paix, de sécurité et de solidarité avec les pays africains en général et ceux de l'Afrique centrale en particulier pour promouvoir la paix et la sécurité dans notre continent et notre sous-région. Il en va ainsi par exemple avec le Tchad, le Nigéria et le Niger pour lutter efficacement contre la secte terroriste Boko Haram ou avec les autres pays frères que sont le Gabon, le Congo, la Guinée équatoriale et la République centrafricaine pour ce qui est du braconnage, de l'insécurité ou des questions liées au bassin forestier de notre sous-région ou à la circulation des armes légères ou de petit calibre.

Notre pays appuie et participe activement à l'Architecture africaine de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il a été choisi pour abriter la base logistique continentale de la Force africaine en attente. De même, nous participons aux différents mécanismes de sécurité sous l'égide du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ou du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité, le Cameroun a accueilli les 24 et 25 juin 2013 le Sommet

des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Commission du golfe de Guinée sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée. À cette occasion, un centre interrégional de coordination dont le siège a été établi dans notre pays a été créé à cette fin. Un an après ce sommet, l'inauguration du Centre et le lancement officiel de ses activités ont eu lieu le 11 septembre dernier.

Le Cameroun s'est engagé dans de nombreuses opérations de maintien de la paix sous l'égide respective de l'ONU, de l'Union africaine, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ou de la CEEAC au Cambodge, en Haïti, au Congo, au Tchad, au Darfour, en Côte d'Ivoire, au Burundi et en République centrafricaine où un de ses officiers supérieurs assure le commandement des forces militaires. Dans le cadre de la formation et du renforcement des capacités des personnels de maintien de la paix, le Cameroun a mis en place l'École internationale des forces de sécurité d'Awaé (EIFORCES). Nous remercions divers partenaires bilatéraux et multilatéraux pour l'assistance qu'ils ont déjà apportée à toutes ces initiatives et sollicitons une fois de plus leurs contributions pour renforcer pleinement leur efficacité, en particulier EIFORCES et le Centre interrégional de coordination de lutte contre la piraterie maritime et les vols à main armée dans le golfe de Guinée.

La fièvre à virus Ebola, qui sévit actuellement dans plusieurs pays d'Afrique, s'avère une nouvelle et terrible menace à la paix, à la sécurité et au développement, non seulement de ces pays, mais aussi de toute l'Afrique et du monde en général. C'est pourquoi nous nous félicitons des réactions vigoureuses adoptées par le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétaire général et de nombreux partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Nous nous félicitons également du dernier sommet tenu ici-même le 26 septembre sur la République centrafricaine, pays voisin du Cameroun auquel nous accordons tout notre appui pour l'aider à sortir de la triple crise – politique, sécuritaire et humanitaire – qui le frappe.

S'agissant enfin de l'ensemble des mesures prises par le Secrétaire général et exposées dans son rapport pour le renforcement de la gestion de l'ONU – à savoir par exemple Umoja, le développement de l'informatique, le plan-cadre d'équipement, le programme du progiciel de gestion intégrée et la mobilité du personnel – nous les appuyons en général, dans la mesure où la plupart

ont été examinées et approuvées par l'Assemblée générale à la lumière des recommandations de la Cinquième Commission et de ses organes d'examen ou de contrôle, tels que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), le Comité du programme et de la coordination, le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Comité des conférences, pour ne citer que ceux-là.

Nous encourageons le Secrétaire général à examiner, avec toute l'attention requise, les relations avec diverses associations du personnel pour s'assurer que celles-ci sont traitées conformément aux prescriptions de leurs statuts, ainsi que des prescriptions de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général a coutume de souligner lui-même qu'il prêche par l'exemple et que le personnel est l'atout le plus précieux de l'Organisation. Nous partageons pleinement ce point de vue, à la lumière duquel la Cinquième Commission et le CCQAB devraient examiner différents rapports qui leur sont soumis au cours de la présente session consacrée en priorité, selon un entendement coutumier de la commission administrative et budgétaire compétente, à la gestion des ressources humaines.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Plusieurs représentants ont demandé la parole au titre de l'exercice du droit de réponse. Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole afin d'exercer notre droit de réponse suite à l'allusion faite par le représentant du Pakistan.

Il est profondément regrettable que le Pakistan ait enfreint le cessez-le-feu et que cet affrontement non provoqué ait entraîné des pertes civiles côté indien. Six personnes ont été tuées et 50 autres blessées. Le fait que le Pakistan tire sur des civils innocents ne fera qu'entraver la normalisation des relations. Il incombe au Pakistan de créer un climat positif, ce qu'il n'a absolument pas réussi à faire jusqu'à présent.

Tout le monde peut être sûr que nos forces armées et paramilitaires sont tout à fait prêtes à répondre à toute provocation.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je prends moi aussi la parole pour exercer notre droit de réponse suite à la déclaration que vient de faire le représentant de l'Inde.

Pendant sept jours, les forces de sécurité indiennes ont effectué des tirs et des bombardements par-delà la ligne de contrôle et la ligne de démarcation. Hier, c'était le jour de l'Eïd au Pakistan. Mais les forces indiennes, au mépris total de cette fête, ont procédé à des tirs qui ont coûté la vie à quatre personnes innocentes. Le jour de l'Eïd, alors que les musulmans célèbrent l'esprit de sacrifice, les forces indiennes ont dévasté la vie de quatre familles dont les proches sont devenus des martyrs.

Il est regrettable que le Gouvernement indien n'ait pas été en mesure de contenir ses forces, en dépit des vives protestations diplomatiques du Pakistan. Nous demandons au Gouvernement indien de cesser immédiatement ses tirs et ses bombardements et de nous aider à maintenir le calme. Le Gouvernement du Premier Ministre Nawaz Sharif a fait preuve d'une retenue et d'une responsabilité maximum. Nous avons par ailleurs tendu une main amicale à l'Inde. Mais, l'annulation soudaine des pourparlers au niveau des ministres des affaires étrangères tout d'abord et maintenant ces tirs non provoqués sont une source de profonde préoccupation. Nous espérons que le camp indien donnera une chance à la paix.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Nous déplorons que le représentant du Pakistan ait de nouveau pris la parole et rejetons toutes les affirmations sans fondement et gratuites formulées par le Pakistan.

M. Munir (Pakistan) (*parle en anglais*) : Il n'est pas nécessaire que je répète ce que je viens de dire. Le cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation doit absolument être préservé dans l'intérêt général de la région et des populations des deux pays. À cet égard, nous appelons une fois de plus le Gouvernement indien et ses forces de sécurité à faire montre de retenue, et demandons également à ce que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan soit en mesure de jouer son rôle de surveillance du cessez-le-feu et de garantir la paix et la tranquillité non seulement sur la ligne de contrôle, mais également sur la ligne de démarcation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend

note du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, publié sous la cote A/69/1?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 108 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 5.